

AEE SUISSE • Falkenplatz 11 • Case postale • 3001 Berne

A l'attention des représentants des médias

Berne, le 24 septembre 2015

Communiqué de presse

Stratégie énergétique 2050 : en avant en vaut la peine

Le Conseil des Etats a finalement délibéré sur le premier train de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Résultat : le Conseil National devra revoir sa copie sur plusieurs points, notamment la limitation dans le temps de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la marche à suivre concernant les centrales nucléaires existantes.

Le Conseil des Etats a clairement approuvé l'instrument de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Il a augmenté à juste titre la contribution financière à la production d'énergie propre à 2,3 centimes par kilowattheure, cela notamment au motif que, du fait de la pression économique qu'elles subissent actuellement, les grandes centrales hydrauliques doivent elles aussi bénéficier d'un financement provisoire par l'intermédiaire de la rétribution à prix coûtant. AEE SUISSE approuve le modèle esquissé et son financement au moyen d'un prélèvement de 2 centimes par kilowattheure. Toutefois, la volonté du Conseil des Etats d'introduire une clause de limitation dans le temps est contreproductive et va à l'encontre de la nécessité d'inscrire le passage aux énergies renouvelable dans une logique à long terme. En effet, une éventuelle limitation ne saurait être judicieuse qu'à condition d'être directement liée à l'état d'avancement des objectifs en matière de transition énergétique. Fixée à six ans de manière totalement arbitraire, l'actuelle limitation aurait des conséquences délétères sur la sécurité d'investissement. Par conséquent, AEE SUISSE la rejette. L'attachement au principe de la commercialisation directe des énergies renouvelables constitue un autre point de doute, notamment en ce qui concerne les petits producteurs. La limitation quantitative de l'obligation de prise en charge des énergies produites de manière décentralisée doit également être dénoncée comme une lacune dans les conditions-cadres permettant l'atteinte des objectifs à long terme. Le Conseil national est invité à corriger ces défauts d'élaboration.

La volonté du Conseil des Etats de conserver une obligation de rétribution minimale par les exploitants du réseau est justifiée. AEE SUISSE se félicite de l'octroi du droit aux consommateurs finaux de s'associer afin de gérer leur consommation propre, qu'elle considère comme un progrès supplémentaire pour les producteurs d'énergies renouvelables. La question déterminante demeure de savoir si, à l'issue des délibérations parlementaires, les investisseurs prêts à jouer le jeu auront la garantie de bénéficier de conditions-cadres fiables, ou s'ils seront comme jusqu'à présent relégués aux listes d'attente et soumis à la bureaucratie. Il est aujourd'hui important et approprié que, comme le Conseil fédéral et le Conseil National avant lui, le Conseil des Etats déclare d'intérêt national l'utilisation des énergies renouvelables. Il serait alors possible de procéder à une pesée des intérêts pour les projets de construction d'installations s'inscrivant dans le cadre d'un paysage ou d'un site d'intérêt national. Les principaux bénéficiaires de cette modification seraient les projets éoliens, bloqués de toutes parts malgré leur nature profondément écologique.

Un manque de courage du Conseil des Etats en matière de bâtiments et d'énergie nucléaire

La volonté du Conseil des Etats de rayer de la Stratégie énergétique 2050 les déductions fiscales pour l'assainissement énergétique des bâtiments existants et la construction de nouveaux bâtiments, ainsi que son rejet d'un relèvement de la taxe sur le CO₂ à 84 centimes par tonne sont fort peu convaincants

en matière de politique climatique. La moitié de la consommation d'énergie en Suisse est imputable aux immeubles. Dans ce domaine, la nécessité d'agir est importante, ce qui ne saurait être fait en l'absence d'instruments efficaces et flexibles. Les décisions prises par le Conseil des Etats sont insuffisantes. Cette observation est également valable en ce qui concerne la renonciation à élaborer un plan d'exploitation à long terme pour les centrales nucléaires. Pour sortir du nucléaire, un plan et une date sont nécessaires.

Stefan Batzli, directeur d'AEE SUISSE

stefan.batzli@aeesuisse.ch

079 420 46 66

A propos d'AEE SUISSE

En tant qu'organisation faitière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, AEE SUISSE représente les intérêts de 24 associations professionnelles et de 15 000 entreprises et fournisseurs d'énergie actifs dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Son objectif est d'informer le public et les décideurs, de sensibiliser à une politique énergétique durable et de s'impliquer activement dans l'élaboration de conditions-cadres économiques et de politique énergétique tant au niveau national que régional.

aeesuisse.ch